

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2022

**DEL-2022-26**

L'An deux mille vingt-deux, le trois mars, à 8 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/2/2022, s'est réuni 'Salle du Bureau' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. COUTIER, OBERLI.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GIRARD, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 25**  
**Présents : 17**  
**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - SYAN'CHALEUR - CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET DE SON RESEAU DE CHALEUR SUR LES QUARTIERS DES HAUTS D'EVIAN - AVENANT N°1 AU MARCHÉ PASSE AVEC ENGIE**

**Exposé du Président,**

Par délibération en date du 7 octobre 2021, le Bureau syndical a donné son accord à la conclusion d'un marché global de performance pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur « Les Hauts d'Evian » sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS, au groupement d'entreprises ENGIE Energie Services/ARCANE.

Le marché global de performance prévoit 3 phases de prestations, à prix global et forfaitaire :

- Phase 1 : Etudes de conception et d'exécution
- Phase 2 : Construction et mise en service des installations
- Phase 3 : Exploitation et maintenance des ouvrages jusqu'au 30 juin 2029

Les études de conception et d'exécution ont débuté en octobre 2021. Ces études ont mis en évidence l'intérêt de modifier le diamètre des canalisations sur certains tronçons du réseau de chaleur projeté par rapport au programme initial ; afin d'assurer la bonne alimentation de l'ensemble des abonnés d'une part, et de permettre des éventuelles extensions ultérieures du réseau d'autre part.

D'un commun accord entre les parties, il y a ainsi lieu d'établir un avenant n°1 au marché, afin de modifier certains diamètres de canalisations dans le cadre du marché.

Le montant des travaux supplémentaires engendrés par ces modifications est de 17.017,60 € HT en date de valeur du marché initial.

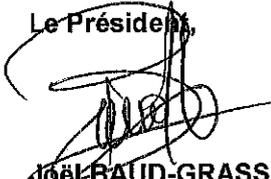
Cet avenant a un impact financier sur le montant des travaux (phase 2) du marché de 0,4 %.

Ces éléments ont été préalablement présentés au Conseil d'Exploitation de la Régie Syan'Chaleur dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant n°1 au marché global de performance,
2. à autoriser le Président à signer cet avenant.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

